

## SÉANCE DU 2 MAI 2023

L'an deux mil vingt-deux, le deux mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le vingt-six mai, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs : Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, Magalie POURIEL, Mickaël BUCHARD, adjoint(e)s, Cindy MARSOLLIER, Benoît PHARIS, Christelle LE GUYADER, Alain DUPONT, Brigitte GILLES, Laetitia LEFEUVRE et Samuel BONNABESSE.

Madame Laëtitia Lefevre est élue secrétaire.

### 24-2-0523 : Tarifs des services périscolaires

Madame Magalie POURIEL, 3<sup>ème</sup> adjointe, rappelle qu'une modification des tarifs périscolaires avait été évoquée lors du dernier Conseil municipal. Ainsi, pour faire face à l'inflation des coûts d'exploitation, la commission jeunesse propose les tarifs suivants, applicables à compter du lundi 10 juillet 2023.

	<b>Tranche 1</b> <i>QF jusqu'à 600</i>	<b>Tranche 2</b> <i>QF de 601 à 900</i>	<b>Tranche 3</b> <i>QF de 901 à 1200</i>	<b>Tranche 4</b> <i>QF supérieur à 1200</i>
<b>1/4 d'heure de garderie</b> 7h30-8h45 16h30-18h30 (jusqu'à 19h00 sur inscription)	<b>0,28 €</b> (ancien tarif = 0,26 €)	<b>0,30 €</b> (ancien tarif = 0,28 €)	<b>0,32 €</b> (ancien tarif = 0,30 €)	<b>0,34 €</b> (ancien tarif = 0,32 €)
<b>1 repas de cantine</b>	<b>Repas enfant : 4 €</b> (ancien tarif = 3,89 €) <b>Repas animateur, apprenti, stagiaire, ... : 5.20 €</b>			

Madame POURIEL, informe que les tarifs de l'Accueil de loisirs, géré par Familles rurales, connaîtrons également une augmentation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les propositions de la commission jeunesse et fixe les tarifs des services périscolaires, garderie et cantine, comme ci-dessus, à compter du 10 juillet 2023.

### 25-2-0523 : Nouvelle Maison des associations : adoption du règlement, des règles d'usages et des tarifs de location

Sur rapport et proposition de Madame Gilles, 1<sup>ère</sup> adjointe, le Conseil municipal, vu la présentation du projet de règlement et des règles d'usage de la nouvelle Maison des associations faite aux président(e)s des associations de la commune courant avril, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le règlement intérieur qui sera joint à la présente délibération en annexe 1,
- Adopte les différentes règles d'usage qui seront jointes à la présente délibération en annexe 2,
- Fixe les tarifs de location applicables à compter du 5 mai 2023 comme ci-dessous :

Usagers	Tarifs
Association de Juvigné	GRATUIT
- Association et organisme hors commune (réunion) - Habitants de Juvigné (réunion professionnelle) - Familles lors d'obsèques à Juvigné <b>uniquement</b> en cas d'indisponibilité du Café ou en complément du Café	<b>50 € / par plage horaire ci-dessous :</b> 8h00-13h00 ou/et 13h00-18h00 ou/et 18h00-minuit

Il est précisé que la municipalité prendra à sa charge le nettoyage hebdomadaire de la salle, les usagers devant toutefois rendre le lieu propre et rangé après chaque utilisation.

#### **26-2-0523 : Vente des armoires de fermentation**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 10 Janvier 2023, le Conseil municipal avait accepté de vendre divers matériels à l'entreprise « Service dépannage fournil de Port Brillet » pour le prix de 6.000 €. Cependant, l'entreprise a précisé qu'il s'agissait du prix TTC.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune n'est pas assujettie à la TVA, à l'unanimité, décide :

- D'annuler sa délibération du 10 janvier 2023,
- De fixer le prix de vente à 5.000 € pour l'ensemble du matériel suivant :
  - . deux armoires de fermentation
  - . deux sols isolants
  - . deux chariots inox
  - . quarante grilles inox
- D'inscrire cette recette à l'inventaire n° 397.

#### **27-2-0523 : Financement d'un poste de responsable sportif**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal s'était engagé à soutenir le club de football US Les Bleuets pour le recrutement d'un animateur en apprentissage BPJEPS. Il avait été convenu, au vu des besoins, que ce poste avait vocation à être pérennisé à la fin de la période d'apprentissage. Après un an de formation, un poste de responsable sportif sera donc créé en CDI à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Cependant, suite à des échanges entre la mairie et le club de football, il est proposé que l'animateur soit recruté par le club. L'US Les bleuets sollicitera des aides à la création d'un emploi. Le coût total pour l'employeur sera de 27.204,36 €, duquel seront déduites ces aides. Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge la différence entre le coût total et les aides reçues sous forme de subvention qui serait versée au club, sachant qu'il n'y aurait que 4 mois à financer sur 2023, de septembre à décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant que les crédits prévus à l'article 6574 sont suffisants :

- Accepte cette proposition
- Autorise le Maire ou la Première Adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

#### **Questions diverses :**

##### ***Rapporteur : Régis FORVELLE***

- Projet photovoltaïque du stade :

Monsieur le Maire donne le compte rendu de l'avancement du projet d'installation d'ombrières au stade. Une déclaration préalable aux travaux a été déposée par la Société Energie Mayenne (SEM) mais devra être remplacée par une demande de permis de construire en raison des surfaces. Une conférence de presse a eu lieu il y a quelques jours. Une réunion publique pourrait avoir lieu à la mi-septembre pour informer la population de la possibilité de participer financièrement au projet. Les travaux sont envisagés sur la fin de l'année et la production d'électricité devrait commencer en 2024.

- Dojo :

Les élu(e) ont été informé(e)s que l'Agence Nationale des Sports (ANS) a accepté de prendre en charge 80% du coût des travaux d'aménagement du dojo. S'y ajouteront une participation du Conseil départemental ainsi qu'une participation de la Fédération de judo à hauteur de 10.000 € chacune.

Restera alors à charge de la commune la somme d'environ 7 000 € à laquelle s'ajoute la menuiserie principale pour environ 6 000 €. Ce qui représente environ 9% du projet. Pour rappel, la municipalité a également fait le choix de profiter du projet pour connecter le dojo à la chaudière à bois déchiqueté et pour restaurer la couverture du bâtiment.

- Achat îlot Vettier :

Pour information, l'acte notarié d'acquisition de l'îlot Vettier a été signé. La commune est donc propriétaire du site. Quelques travaux de sécurisation seront prochainement à entreprendre. Le Conseil municipal sera invité à décider de la suite à donner et de valider ou non le recours à une AMO (Aide Maître d'Œuvre) en raison de la complexité des démarches administratives et de la rédaction des dossiers de demandes de subventions, notamment sur le « Fonds friches ».

-Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales 2023-2025 :

La préfecture rappelle que la commission de contrôle est nommée pour 3 ans et qu'il est nécessaire de procéder à son renouvellement. Le Maire et les adjoint(e)s en sont exclu(e)s. Les membres sont nommés par le préfet sur proposition du maire. Cependant comme deux listes étaient présentes, il faut obligatoirement des représentants de chaque liste : 3 de la liste ayant eu le plus de voix et 2 de la seconde. En conséquence, Brigitte Gilles et Alain Dupont seront à nouveau proposés. Les autres membres étaient Mickaël Gilbert, Benoît Pharis et Samuel Bonnabesse, pris dans l'ordre du tableau. Cependant, il est nécessaire d'être disponible en journée, le jeudi ou le vendredi. Le quorum devant être atteint, il faut absolument au moins 3 personnes pour que la commission puisse se réunir. Après discussion, Laëtitia Lefevre accepte de remplacer Mickaël Gilbert. Par ailleurs, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Benoît Pharis et Samuel Bonnabesse acceptent de continuer à siéger dans cette commission. Monsieur le maire doit envoyer la liste des personnes désignées en préfecture avant le 1<sup>er</sup> Juin.

**Rapporteur : Michèle GILLES**

- Plantations 2023 :

Les agents et bénévoles se retrouveront le 23 Mai pour le bêchage, ainsi que les 31 mai, 1<sup>er</sup>, 6 et 7 Juin pour les plantations. Les élu(e)s disponibles sont invité(e)s à y participer. Les repas seront pris chez M'PIZZA et au restaurant du Village Fleuri, à tour de rôle.

- Exposition photo à ciel ouvert :

39 photos sur le thème de « la faune sauvage », réalisées par Loïc Médard, ont été choisies. Les panneaux, de tailles différentes, seront installés au plan d'eau, à côté du presbytère, ainsi que près du mur voisin de la Maison de santé.

**Rapporteur : Bruno BOUVIER**

- Dojo :

Monsieur Bouvier donne le compte rendu des travaux en cours. La prochaine réunion de chantier est fixée au 12 mai à 11h 30. A la question posée par Laetitia Lefevre, Monsieur Bouvier précise qu'une signalétique va être commandée pour être posée en agglomération mais ne sera pas arrivée à temps pour l'inauguration prévue le 25 mai à 17h en présence d'une judokate paralympique. D'autres plaques fournies par la commune, la Fédération de Judo ainsi que le judo club d'Ernée seront posées à l'intérieur du bâtiment. Il s'agit du 1<sup>er</sup> dojo, dans tout le grand ouest, réalisé dans le cadre du programme National « 1000 dojos ». En conséquence, des membres de la Fédération Nationale assisteront à l'inauguration. Le vin d'honneur sera servi dans la cour du périscolaire ou dans la cantine en cas de mauvais temps.

- Salle omnisports :

L'entreprise Paumard a commencé son intervention sur la toiture détériorée par l'orage de grêle du 5 septembre 2022. Les réparations ne sont pas terminées mais la plus grande partie de la salle est désormais hors d'eau.

- Eglise :

L'échafaudage a été posé. La prochaine réunion de chantier aura lieu le mardi 9 mai à 16h.

**Rapporteur : Magalie POURIEL**

- Périscolaire :

Madame Pouriel fait part des difficultés rencontrées pour respecter le taux d'encadrement sur les temps du périscolaire, suite à des arrêts maladie, des temps de formation ou des périodes de récupération d'heures stockées.

**Rapporteur : Mickaël BUCHARD**

- Aménagements voirie du Grand Roquet et du Rachat :

Suite à des remarques régulières de riverains, à partir de données extraites du radar pédagogique mobile installé régulièrement sur cette route, la commission voirie a travaillé sur un projet expérimental d'aménagement au niveau du carrefour du Rachat et dans la rue du Grand Roquet, côté droit dans le sens bourg-le Rachat, entre le N° 2 et le N°14.

Le Conseil municipal prend connaissance de ces deux propositions et est invité à donner son avis. Les aménagements provisoires pourraient être installés à l'automne pour une durée de deux mois.

. Projet 1 : carrefour du Rachat. La commission n'a finalement pas retenu le projet présenté par la Communauté de Communes et l'Agence technique comportant un rond-point, deux cédez le passage et une avancée entre le lavoir et la maison d'habitation située au N°21 Le Rachat. Monsieur Buchard expose le projet proposé par la commission, qui sera présenté à la Communauté de Communes et l'Agence technique, sans rond-point mais avec un stop en bas du Grand roquet et un autre en venant de Luitré.

. Projet 2 : haut du Grand Roquet. Le but est de donner la priorité aux véhicules montant la Rue afin de faire ralentir la prise d'élan des véhicules descendant le Grand Roquet.

Plusieurs élu(e)s s'interrogent sur la pertinence de ces deux aménagements qui rendraient très difficile la circulation des engins agricoles et camions surtout pour le second projet. Toutefois, actuellement, les véhicules stationnent déjà en partie sur la chaussée. Le projet 2 aurait pour conséquence de les autoriser à stationner sur la route diminuant ainsi la largeur de cette voie. Samuel Bonnabesse pense que retirer la possibilité de se garer devant les maisons pourrait empêcher les ventes éventuelles.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de ne mettre au vote qu'un seul des deux projets : celui concernant le carrefour du Rachat et de sursoir au second projet qui pourra être rediscuté ultérieurement.

Suite à un vote à main levée qui donne les résultats suivants : Pour : 11, Abstention : Cindy Marsollier, le conseil municipal décide de tester le projet 1 uniquement, au moment des ensilages, afin de voir si cet aménagement générerait des problèmes importants ou non.

- Commission voirie : Monsieur Buchard donne le compte-rendu de la réunion de la commission voirie avec les riverains du quartier de la rue des Lilas et du Chemin Vert le samedi 29 avril à 11h00 à la mairie. Les projets d'aménagements au niveau du carrefour de la Rue de St Hilaire avec la Rue des Chapelières, de la sortie de l'espace vert Rue de l'Ancolie vers la rue de St Hilaire avec un passage piéton et de végétalisation d'une partie de la rue des Chapelières, tout en conservant les bateaux existants, ont été expliqués à la cinquantaine de personnes présentes.

**Rapporteur : Régis FORVEILLE**

- Elections sénatoriales :

Le conseil municipal sera appelé à se réunir le vendredi 9 juin à 19h45 afin de procéder à l'élection de 3 délégué(e)s titulaires et 3 suppléant(e)s. Les listes de candidats complètes ou incomplètes et respectant l'alternance homme-femme, devront être déposées lors de l'ouverture de la séance du 9 Juin.

Ces listes sont constituées par des membres du Conseil municipal uniquement et doivent avoir un titre. L'élection des délégué(e)s se fait au scrutin proportionnel suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni modification des listes déposées. Les délégué(e)s titulaires élu(e)s devront ensuite se rendre à Laval le dimanche 24 septembre afin de procéder à l'élection des deux sénateurs Mayennais.

Le quorum doit impérativement être atteint. Il est donc demandé aux élu(e)s de bien noter cette date du 9 Juin. Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne présenter qu'une seule liste qui sera composée de : Magalie Pouriel, Régis Forveille, Brigitte Gilles (titulaires), Mickaël Buchard, Laetitia Lefeuvre et Alain Dupont (suppléants).

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier, signé par plusieurs habitants de Juvigné, informant de leur souhait de voir se développer un projet éolien sur la commune.

- Un candidat pour un apprentissage en espaces verts a fait un stage aux services techniques et a donné entière satisfaction. Il devrait donc commencer son apprentissage le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

- Le Conseil municipal est invité à participer à la commémoration du 8 mai 1945 qui aura lieu le dimanche 7 mai à 9h30 Place de la Mairie.

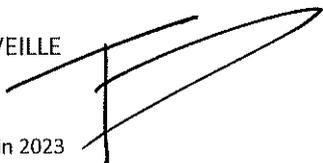
-Le prochain Conseil municipal est fixé au mardi 6 juin 2023 à 20 heures.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-deux heures quinze.

Le Maire,

Régis FORVEILLE

Publié le 7 Juin 2023



La secrétaire de séance

Laetitia LEFEUVRE



